

Erratum sur les versions 2021/1 et 2021/2 du glossaire Dimona

Version corrigée le 15/06/2021

Glossaire :

- Zone « NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE » (00046 - JointCommissionNbr)
 - Adaptation de la condition de présence :

IL Y A

Obligatoire si la zone se trouve dans le BF 90374 (Caractéristiques Dimona) et que le formulaire concerne un employeur (excepté les administrations locales et provinciales).
Facultatif lorsque cette zone se trouve dans le BF 90107 (Entreprise utilisatrice) et que la commission paritaire (BF 90374) est 322.
Interdit dans les autres cas.

IL FAUT

Obligatoire si la zone se trouve dans le BF 90374 (Caractéristiques Dimona) et que le formulaire concerne un employeur (excepté les administrations locales et provinciales).
Obligatoire si la zone se trouve dans le BF 90107 (Entreprise utilisatrice) et que la commission paritaire (BF 90374) est 322.
Interdit dans les autres cas.

Commentaire :

Il n'y a pas d'impact sur le schéma XML.